

Les agences de l'eau

Créées en 1964, les agences de l'eau occupent désormais une place centrale dans la gestion publique de l'eau. Elles sont aussi très sollicitées : il n'est guère de champs d'activités du large spectre des actions publiques ou privées de ce domaine qui échappent désormais à leur financement et à leur intervention. Par Jean-Loïc Nicolazo et Jean-Luc Redaud. Éditions Johanet, 2007.

Titre

Les agences de l'eau

40 ans de politique de l'eau

Auteurs

Jean-Loïc Nicolazo

Jean-Luc Redaud

Éditeur

Éditions Johanet

ISBN

2-900086-68-1

Pages

364

Sortie

2007

Prix

52,25 euros

Achat

Jean-Loïc NICOLAZO

Jean-Luc REDAUD En décembre 2006 une nouvelle loi sur l'eau a été adoptée qui modifie substantiellement notre dispositif institutionnel et en particulier les règles de fonctionnement de nos comités de bassin et agences de l'eau. Cette année 2006 est aussi le quarantième anniversaire des agences de l'eau.

Lorsque les agences ont été créées, bien peu nombreux étaient ceux qui mesureraient alors la place qu'allaient prendre ces établissements inconnus du monde administratif des années 1960, à l'époque où l'État était encore omnipotent. Des règles qui étaient toutes en germe dans la loi de 1964 ont fait leur chemin : participation des acteurs de la société civile, entreprises, agriculteurs, associations, rôle majeur des collectivités locales avec les lois de décentralisation des années 80 et pertinence du bassin hydrographique comme support de décisions publiques. Les sommets mondiaux du développement durable de Rio en 1992 puis de Johannesburg en 2002 ont montré que l'amélioration de notre avenir collectif ne pouvait pas se ramener au gain de quelques points de croissance et qu'il fallait mieux traiter convenablement les problèmes environnementaux et sociaux, veiller à associer la société civile aux processus des décisions publiques... Les problèmes de préservation et de gestion des eaux sont au centre de ces réflexions.

En 2007, les agences de l'eau occupent désormais une place centrale dans la gestion publique de l'eau. Elles sont d'ailleurs très sollicitées : il n'est guère de champs d'activités du large spectre des actions publiques ou privées de ce domaine qui échappent désormais à leur financement et à leur intervention.

Ce livre a pour ambition de faire le point sur l'évolution des agences de l'eau en insistant sur la dépendance des problèmes de l'eau qui désormais s'impose entre le niveau international, le niveau communautaire et le niveau national. Il s'attache à analyser les apports de la loi du 30 décembre 2006, les inflexions à leurs activités ou modes de fonctionnement. Plus largement, c'est aussi l'occasion de détailler les principales politiques de l'eau régies par la puissance publique aujourd'hui en France mais aussi à Bruxelles tant est périgieux le rôle de l'Union européenne sur notre stratégie en ce domaine. Et enfin au plan mondial : car aujourd'hui, il en va pour l'eau comme beaucoup d'autres problèmes, le citoyen français n'est qu'un modeste habitant du village planétaire.

Les auteurs - Licencié en droit public et docteur d'État, Jean-Loïc Nicolazo est l'auteur de plusieurs articles et ouvrages sur la politique de l'eau. En 1968, il entre à la DATAR pour participer à la mise en place des agences de bassin. En 1971, il est chargé de l'animation de la coordination interministérielle dans le domaine de l'eau au ministère de l'Environnement. À partir de 1973, il participe à la plupart des négociations internationales dans le domaine des pollutions marines et effectue plusieurs missions d'expertise pour le compte du PNUE. En 1979, il est nommé conseiller du préfet des Alpes-Maritimes pour les questions d'environnement et d'urbanisme. En 1985, Jean-Loïc Nicolazo est nommé chargé de mission auprès du directeur de la Qualité de la Vie. Il rejoint l'agence de l'eau Seine-Normandie en 1986 comme sous directeur chargé des questions juridiques et des relations humaines. De 1989 à 1992, il est conseiller technique au cabinet du ministre de l'environnement Brice Lalonde. En 1992, il est nommé chargé de mission auprès du directeur de l'eau pour notamment organiser la mise en application de la loi sur l'eau de 1992. De 1997 à 2002, Jean-Loïc Nicolazo est conseiller technique pour les questions d'environnement au cabinet du Premier ministre, Lionel Jospin. De 2002 à 2003, il est conseiller à la DATAR. Il entre en 2004 à l'Inspection générale de l'environnement.

Jean-Luc Redaud, ancien élève de l'École Polytechnique est ingénieur général du Génie rural et des eaux et forêts. Il a consacré l'essentiel de sa carrière au monde de l'eau, à la direction de l'eau du ministère de l'Environnement de 1976 à 1982, au cabinet de Michel Rocard, Ministre de l'agriculture, puis à la direction de l'Agence de l'eau Adour-Garonne de 1984 à 1994 et enfin comme expert de nombreuses conférences internationales. Cette expérience l'a conduit à assurer, comme Secrétaire général, l'organisation de la première Conférence mondiale sur l'eau de Paris en mars 1998 puis à

participer activement aux principaux sommets mondiaux sur l'eau organisés à l'initiative du Conseil Mondial de l'Eau. Jean-Luc Redaud est, par ailleurs, secrétaire général de l'association 4D. Ces activités ont conduit le gouvernement à lui demander en 2001 d'animer le Comité français des acteurs de la société civile mis en place pour le Sommet mondial du développement durable de Johannesburg de septembre 2002. Jean-Luc Redaud préside, depuis 2002 le Comité technique international de l'ISO, ISO224, dont l'objet est de définir entre une quarantaine de pays des règles de bonne gouvernance des services d'eau potable et d'assainissement en vue de mieux évaluer leur efficacité et améliorer les performances.